

# CONTACT

OCTOBRE  
2023

Vol. 42

No 10

ISSN 0830 0084

## HALLOWEEN



Pour fêter les monstres, sorcières et fantômes pour Halloween, nous invitons les jeunes de 0 à 12 ans à participer à un concours de coloriage (*voir la dernière page du Contact*).

Parmi les jeunes ayant participé au concours, le Club Lions fera une pige au hasard et remettra au gagnant un accès gratuit (pour lui et sa famille) au souper d'Halloween du Club Lions qui aura lieu le 28 octobre à 17 h au centre communautaire.

De plus, la Municipalité fera un tirage pour les jeunes entre 0-6 et un second pour les jeunes entre 7-12 ans. Une surprise de circonstance sera remise aux deux chanceux.

**Vous avez jusqu'au 22 octobre 2023** pour remettre votre dessin à la Municipalité. Si le bureau est fermé, vous pouvez déposer votre œuvre dans la boîte aux lettres barrée qui se trouve sur la devanture du bâtiment du 318, rue Principale Ouest.

Aussi, le 31 octobre 2023, jour de récolte de bonbons, la Municipalité vous invite à sillonner les rues de façon sécuritaire en portant des vêtements ou accessoires visibles, de longer les rues et de traverser seulement aux endroits sécuritaires comme les traverses piétonnières.

**Joyeuse Halloween et soyez prudents!**

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du conseil municipal. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest.

Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

**Le 2 octobre 2023**

**Le 6 novembre 2023**

**Le 4 décembre 2023**

### CONSEIL MUNICIPAL

<b>Maire</b>	Monsieur Francis St-Pierre
<b>Conseillers</b>	
Poste n°1	Madame Anick Blouin
Poste n°2	Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3	Monsieur Simon Dubé
Poste n°4	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5	Madame Mélanie Desrosiers
Poste n°6	Madame Stéphanie Arsenault

### NOUS JOINDRE

Bureau municipal	418 723-2816
Télécopieur	418 723-0436
Salle polyvalente	418 724-0900
Bibliothèque	418 724-0821
Centre communautaire	418 723-1747
Service des loisirs	418 725-5389
Courriel:	municipalite@stanaclet.qc.ca

# VIE MUNICIPALE

## DISTRIBUTION DE COMPOST

### Quand ?

- ◆ **Samedi 7 octobre de 9 h à 12 h**
- ◆ **Dimanche 8 octobre de 9 h à 12 h**

### Où ?

- ◆ l'entrepôt municipal situé sur la rue de la Gare.
- ◆ Le compost étant en vrac, vous devrez apporter vos pelles et contenants et les remplir vous-mêmes. **Une preuve de résidence vous sera demandée.**

## COLLECTE DES GROS REBUTS (OCTOBRE 2023)

Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets.

**Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour la collecte.** Elle débutera **le mardi 10 octobre à 8 heures**. Il est important de déposer vos gros rebuts la veille de la collecte, soit **le lundi 9 octobre**, car notre équipe passera qu'une seule fois.

### MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes, les toilettes, les lavabos, les tapis, le prélat, le fer.

### MATÉRIAUX NON ACCEPTÉS

Les sacs de pelouse, les branches et les feuilles mortes. Les matériaux de construction, de rénovation, le bois, le bardeau, les briques, les blocs de béton, les châssis, les portes, les clôtures, les gallons de peinture, les décapants, l'huile usée (peu importe le contenant), les bonbonnes de propane, les batteries, le matériel informatique et électronique (ordinateur, écran, imprimante, télécopieur et téléviseur) et les pneus.

Vous pouvez aller porter vos pneus (sauf ceux de tracteurs) à l'entrepôt municipal au 350, rue de la Gare.

Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés responsables de la collecte ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.

Pour informations, vous pouvez nous joindre :

418 723-2816 poste 100

[municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)

### ÉCOCENTRE

835, chemin Victor-Gauvin  
Rimouski (Québec) G0L 1B0

418 724-3197

[environnement@rimouski.ca](mailto:environnement@rimouski.ca)

Source : <https://rimouski.ca/nous-joindre>

### Jours fériés

Fermé les 24, 25, 31 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.  
Ouvert tous les autres jours fériés

### Du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre

Ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 15 à 16 h et le samedi, de 8 h 30 à 16 h.

### Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars

Ouvert vendredi, de 12 h à 16 h, et samedi, de 8 h 30 à 12 h.

### Du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet

Ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 15 à 16 h, le samedi, de 8 h 30 à 16 h et le dimanche de 12 h à 16 h.

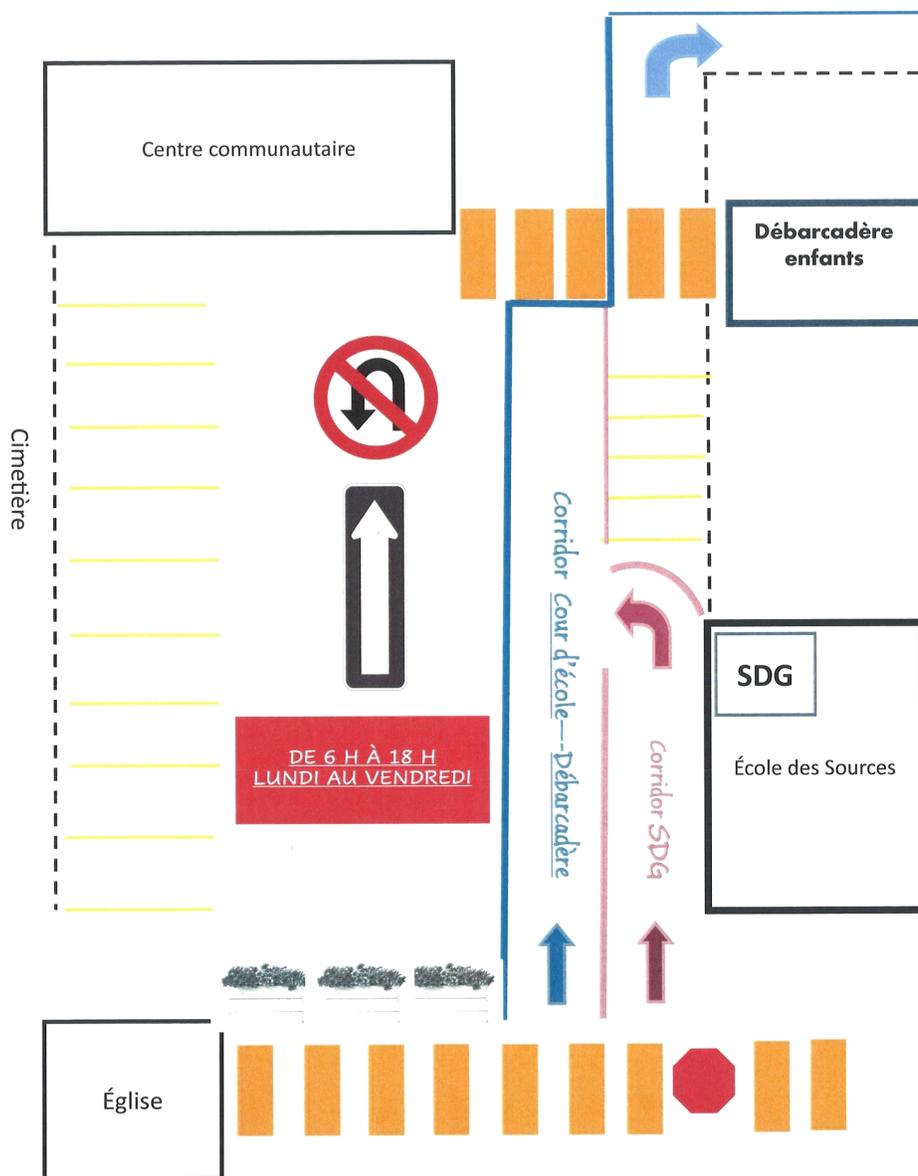
# VIE MUNICIPALE

## CIRCULATION MODIFIÉE RUE DE L'ÉGLISE

Veillez prendre note qu'il y a maintenant un sens unique de 7 h à 18 h, et ce, du lundi au vendredi sur la rue de l'Église, soit le côté Est de l'École des Sources.

Il n'y a aucun changement pour la rue Banville. Toutefois, les personnes qui empruntent cette rue doivent respecter le sens unique du côté Est de la cours d'école du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

Nous vous demandons votre collaboration afin de respecter la nouvelle signalisation et ainsi assurer la sécurité des enfants fréquentant ce milieu scolaire.





## RÈGLEMENT PROVINCIAL CONCERNANT LES CHIENS

La Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard invite tous les propriétaires et futurs propriétaires de chiens à consulter la loi provinciale sur l'encadrement des chiens. En effet, la Municipalité utilise cette réglementation.

[Encadrement des chiens | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

### Règlement provincial

Ce nouveau règlement prévoit les règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. Chaque municipalité doit appliquer ce règlement, mais peut aussi prévoir des normes plus sévères sur son propre territoire.

Voici quelques points :

#### Attacher son chien dans les règles :

Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics. Cette laisse doit mesurer 1,85 mètre ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais.

Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende allant de 500 \$ à 1 500 \$.

#### Enregistrement :

Si vous êtes propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer. Cet enregistrement s'effectue auprès de l'agente de secrétariat 418 723-2816 poste 100 ou [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca).

#### Médaille :

Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la Municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Notez que ce règlement provincial ne s'applique pas aux chiens d'assistance.

Sources : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/obligations-proprietaires-gardiens-animaux>

[https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/P-38.002, r.1](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/P-38.002_r.1)

[educaloi.ca](http://educaloi.ca)



## LA NEIGE



Un petit rappel avant les premières averses de neige. Nous souhaitons vous rappeler que selon l'article 14 de notre règlement sur les nuisances :

### Article 14

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Les particuliers s'exposent à une amende minimale de 300 \$ et les entreprises de déneigements fautives s'exposent à une amende minimale de 600 \$ pour une première infraction.

Nous comptons sur votre collaboration.



# LOISIRS ET CULTURE

## SERVICE DES LOISIRS

### Message de Carl Lavoie

Veuillez prendre note que je serai en vacances du **14 au 21 octobre inclusivement**.

Si vous prévoyez contacter le service des loisirs pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer au 418 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus. Je vous remercie de votre collaboration.

Carl Lavoie, coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire

## LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes est ouvert du mardi au jeudi de 18 h à 21 h.

Lorsque la patinoire est en opération, le local est ouvert tous les jours.

On peut rejoindre le local des jeunes au 418 724-0900.

## LE SKATEPARK

La fermeture du skatepark est prévue à la fin du mois d'octobre. Profitez bien des derniers instants avant de chaussez vos patins.

## SENTIER NATIONAL

Le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel sera officiellement fermé la dernière semaine du mois d'octobre, et ce, pour la période hivernale.

## BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Une belle rencontre est prévue à la bibliothèque Roger-Fournier le mercredi 11 octobre 2023. Nous espérons vous voir en grand nombre pour accueillir l'auteure, ex-Rimouskoise,

*Catherine Marmen*

Elle viendra parler, entre autres, de son nouveau roman policier *Le chalet du rang 4, tome 2* qui met en vedette Rimouski et Québec.

À bientôt.

# LOISIRS ET CULTURE

## COURS DE PEINTURE

Bienvenue aux peintres nouveaux et aux habitués (es) pour le cours de Deny Cloutier qui aura lieu au centre communautaire Régis-Saint-Laurent le lundi 16 octobre 2023, 18 h 15.

Le coût est de 45 \$ pour la soirée (tout inclus.)

Amenez votre bonne humeur! Au plaisir de vous y rencontrer.

### Inscription obligatoire

Réjeanne Fournier

418 724-7471 ou 418 732-9899



## Site web Généalogie & Histoire St-Anaclet



Voilà un site pour les personnes intéressées à la généalogie et à l'histoire. On y présente la généalogie d'une **centaine de lignées**, d'environ 15 000 personnes, nées, mariées ou décédées à St-Anaclet et dans les localités environnantes. Consultez l'ascendance de ces personnes pour remonter à leurs ancêtres européens.

Vous trouverez aussi des **capsules historiques** (notes biographiques, événements, bâtiments, lieux, personnages, etc.) pour préciser le contexte de vie et situer les personnes identifiées.

On reconnaîtra les patronymes (noms de famille) emblématiques de St-Anaclet : Proulx, Lavoie, St-Laurent, Ruest, Roy. La plupart des 3 200 Anacloises et Anaclois, de souche ou plus récemment établis, devraient s'y retrouver.

Allez à l'adresse <http://stanaclet-genhis.com/> ou demandez à *Google* de vous y conduire avec les mots «Généalogie St-Anaclet ». Bonne visite!

Lucien Roy, auteur du projet

# LOISIRS ET CULTURE



Semaine de la prévention des incendies 8 au 14 octobre 2023

## LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Votre  
gouvernement

Québec

Nous vous invitons à consulter la page Facebook pour plus de détails :

 **Ministère de la Sécurité publique du Québec**

**TRANSPORT  
COLLECTIF  
RURAL**

**RIMOUSKI-NEIGETTE**

**418 724-5155**

23, rue de l'Évêché Ouest  
Bureau 200  
Rimouski QC G5L 4H4



### TRANSPORT COLLECTIF RURAL

Pour plus d'information consulter le site Web : <https://transportrn.ca>

[Accueil - MRC de Rimouski-Neigette | Transport collectif \(transportrn.ca\)](#)

Voici le circuit :

### CIRCUIT 88

 Circuit 88

Il est possible d'embarquer ou de débarquer à n'importe quelle adresse située sur le trajet. Confirmez une adresse au 418-724-5155 et elle sera ajoutée aux arrêts disponibles lors de vos réservations.

Municipalité	Points de chute	Départ	Arrivée
Saint-Anaclet-de-Lessard	Église	7 h 30	17 h 00
Saint-Anaclet-de-Lessard	Intersection des rues 23 avril 2001/Bérubé	7 h 30	17 h 00
Saint-Anaclet-de-Lessard	Bureau municipal	7 h 30	17 h 00

# ORGANISMES

## FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET



C'est le temps d'inscrire votre enfant pour le premier parcours d'initiation à la vie chrétienne.

Contactez Martine Pinel au 418 723-9430 et laissez votre message, nom et numéro de téléphone. Il faut un minimum de 5 inscriptions pour débiter les cours.

**Date limite 31 octobre 2023**

Si votre enfant est nouveau dans la paroisse et qu'il a déjà fait des parcours ailleurs, veuillez contacter Martine Pinel aux coordonnées plus haut, le plus rapidement possible.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne



## APRÈS-MIDI DES AÎNÉ.E.S

Le Club LIONS de Saint-Anaclet tiendra son activité pour les personnes aîné.e.s au Pavillon L'Héritage le **jeudi le 12 octobre de 13 h 30 à 15 h 30** .

Cette activité vise les personnes âgées également de la Résidence Robert-Ross ainsi que celles de St-Anaclet.

Un transport est disponible pour les gens qui le désirent (Francine 418 722-7278 ou Michel 418 724-6474) Bingo et collation seront au menu. L'activité est gratuite

Information additionnelle : Francine Julien au 418 722-7278.  
Gaétan Pelletier. Comité publicité.



## PANIER DE NOËL

### MUNICIPALITÉ DE ST-ANACLET

**Période d'inscription pour les bons de guignolée** (paniers de Noël)

Du 30 octobre au 30 novembre 2023 jusqu'à 16 h

**Les personnes qui ont besoin d'un panier de Noël sont priées d'adresser leur demande par écrit au**

Club Lions de St-Anaclet  
25 C, rue Principale Est  
St-Anaclet, G0K 1H0

**Il s'agit de rédiger sa demande en indiquant votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ainsi que le nombre de personnes dans la famille et l'âge des enfants.**

# ORGANISMES



**FÊTE D'HALLOWEEN**  
**SAMEDI LE 28 OCTOBRE 2022**  
**Souper : 17 h**  
**Sentier de l'horreur : 18 h 30**

Le Club Lions de Saint-Anaclet organise un souper hotdog (salade liqueur, dessert) au Centre communautaire et la visite du sentier de l'horreur à l'extérieur derrière le Centre communautaire. Les profits seront remis à des projets « Aide à la jeunesse » dans notre communauté.

**N'oubliez pas votre déguisement pour la fête**

## **BILLETS EN VENTE À L'ENTRÉE**

-  Enfants 5 ans et moins : Gratuit
-  Enfants 6 ans et plus : 5 \$



Information pour le souper : Solange Cormier 418 723-4000

**Réservation obligatoire** pour le sentier : Éric Caron 418 318-2564



**Le club Lions de St-Anaclet vous invite au**  
**Sentier de l'horreur**



**Endroit** : Dans le boisé derrière le centre communautaire Régis St-Laurent à St-Anaclet

**Quand** : Le samedi 28 octobre 2023  
18 h 30 jusqu'à 21 h 30 (SUR RÉSERVATION)

**Coût** : Gratuit (dons acceptés)

Réservation OBLIGATOIRE: Éric Caron au 418-318-2564

-  Déconseillé aux jeunes enfants
-  Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte



Des bonbons seront remis aux plus braves

# HALLOWEEN



NOM DE L'ARTISTE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

\*Pour participer au concours, remettre à la Municipalité au 318, rue Principale Ouest, avant le 22 octobre 2023